# Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil

Date : Le jeudi 28 novembre 2024

Heure : 17 h

Lieu : Teams

**PRÉSENCES**

**Conseillères et conseillers scolaires :**

Julie Allen

Monique Aubin-Gagné

Claude Berthiaume

Josée Bisson

Louise Essiembre

Paul Gervais

Raymond Joanisse

Marcel Legault

Roger Lemoyne

Marcel Montpellier, vice-président

Suzanne Salituri, présidente

Luc Tessier

**Membres du personnel :**

Maryse Barrette, surintendante d’affaires et de finances

Daniel Bourgeois, directeur du Service des finances et des achats (présentiel)

Tracey-Lynn Foucault, surintendante de l’Éducation

Paul E. Henry, directeur de l’Éducation et secrétaire-trésorier (présentiel)

Lorraine Mainville, adjointe exécutive (secrétaire de séance)

Jhonel Morvan, surintendant de l’Éducation

Tracy Rossini, directrice exécutive de l’apprentissage

Josée Ruddy, directrice du service des ressources humaines

Tammy Séguin, surintendante de l’Éducation

**Invité :**

Me Paul Marshall, firme Emond Harnden (séance à huis clos seulement)

**Membre de l’auditoire :**

Tom Michaud, surintendant de l’Éducation, Saskatchewan Rivers School District Division

1. Ouverture de la séance

Mme Salituri ouvre la séance à 17 h 01.

1. RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Mme Salituri prononce la reconnaissance du territoire désigné dans le traité de Robinson-Huron de 1850 et que les terres du siège social font partie du territoire traditionnel des Premières Nations d’Atikameksheng Anishnawbek et de Wahnapitae.

1. Adoption de l’ordre du jour

PROPOPÉ PAR : Mme Essiembre RÉSOLUTION : 24-118
APPUYÉ PAR : Mme Aubin-Gagné ADOPTÉE

**« QUE le Conseil approuve l’ordre du jour de la réunion extraordinaire du 28 novembre 2024 tel que présenté. »**

1. prière

M. Tessier récite la prière portant sur le fruit de l’Esprit : la bienveillance.

Mme Bisson intègre la réunion à 17 h 04.

1. Appel nominal

Tous les membres sont présents. RÉSOLUTION : 24-118 S. o.

1. Déclaration de conflits d’intérêts ([Article 10](https://www.nouvelon.ca/images/pdf/Reglement_procedure.docx)) S. o.
2. Comité plénier à huis clos

PROPOPÉ PAR : M. Lemoyne RÉSOLUTION : 24-119
APPUYÉ PAR : M. Legault ADOPTÉE

**« QUE le Conseil se constitue en comité plénier à huis clos à 17 h 06, présidé par
M. Montpellier, pour traiter de questions conformément à l’article 207(2) de la *Loi sur l’éducation*. »**

1. Comité plénier à huis clos RESTREINT

PROPOPÉ PAR : M. Berthiaume RÉSOLUTION : 24-120
APPUYÉ PAR : M. Gervais ADOPTÉE

**« QUE le Conseil se constitue en comité plénier à huis clos restreint à 17 h 16, présidé par Mme Salituri, pour traiter de questions conformément à l’article 207(2) de la *Loi sur l’éducation*. »**

La séance à huis clos est levée à 17 h 33.

1. comité plénier

La séance du comité plénier reprend à 17 h 36.

M. Michaud intègre la réunion à 17 h 39.

1. études des recommandations des comités
	1. Comité plénier à huis clos

M. Montpellier présente le rapport de la séance à huis clos.

* Entente de principe locale APDN-O

PROPOPÉ PAR : M. Joanisse RÉSOLUTION : 24-121
APPUYÉ PAR : Mme Essiembre ADOPTÉE

**« QUE le Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario (Conseil) approuve les conditions de travail négociées au local, couvrant la période
du 1er septembre 2023 au 31 août 2027, et ce, conclues le 28 novembre 2024 entre l’administration du Conseil représentant la partie patronale et l’association locale des directions d’écoles et des directions adjointes, représentée par ses agents négociateurs, sous condition de l’approbation du sous-comité du Comité de liaison provincial. »**

* 1. Comité plénier à huis clos restreint

Mme Salituri présente le rapport de la séance à huis clos restreint.

* Dossier de la Rémunération des cadres supérieurs

PROPOPÉ PAR : Mme Aubin-Gagné RÉSOLUTION : 24-122
APPUYÉ PAR : M. Tessier ADOPTÉE

**« QUE le Conseil autorise la direction de l’éducation et secrétaire-trésorier à procéder avec les ajustements au plafond de la rémunération de ses cadres supérieurs tel que présenté lors de la séance à huis clos restreint du Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (Conseil) le 23 septembre 2024 ainsi
que le 28 novembre 2024, et ce, rétroactivement au 1er septembre 2024;**

**QUE le Conseil autorise également la direction de l’éducation et secrétaire-trésorier de mandater les procureurs du Conseil de déposer un recours judiciaire contre le gouvernement de l’Ontario si ce dernier s’oppose à la décision du Conseil de rétablir les salaires des cadres supérieurs selon le nouveau plafond
de la rémunération des cadres supérieurs tel que résolu; et**

**QU’en cas de demande par le gouvernement de l’Ontario de remboursement de la rémunération versée aux cadres supérieurs selon cet exercice de rétablissement des salaires, il est entendu que le Conseil ne se tournera pas vers ses cadres supérieurs pour récupérer les sommes qui leur ont été versées. »**

* 1. Comité de vérification

Mme Allen présente le rapport de la séance publique du Comité de vérification. Elle souligne le travail accompli à finaliser les états financiers consolidés pour l’exercice terminé le 31 août 2024.

* Procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2024

PROPOPÉ PAR : Mme Allen RÉSOLUTION : 24-123
APPUYÉ PAR : M. Joanisse ADOPTÉE

**« QUE le Conseil reçoive à titre informatif le procès-verbal de la réunion du Comité de vérification tenue en séance publique le 21 novembre 2024. »**

* États financiers consolidés pour l’exercice terminé le 31 août 2024

PROPOPÉ PAR : Mme Allen RÉSOLUTION : 24-124
APPUYÉ PAR : M. Gervais ADOPTÉE

**« QUE le Conseil approuve les états financiers consolidés pour l’exercice se terminant le 31 août 2024, tel que recommandé par le Comité de vérification. »**

M. Bourgeois note la responsabilité de la direction de l’Éducation et secrétaire-trésorier quant aux états financiers consolidés et le rapport des auditeurs indépendants. Il fait un survol des états financiers. Il identifie les faits saillants des données financières de l’année 2023-2024 et présente les éléments significatifs des résultats financiers.

M. Montpellier demande une clarification sur le surplus accumulé.

M. Bourgeois explique que du 26M$, environ 15M$ est liés au fonctionnement. Les conseils scolaires ne peuvent avoir un déficit de plus de 1 % de leurs revenus, quitte à avoir à demander une permission particulière au ministère de l’Éducation.

M. Bourgeois recevra une lettre de représentation de KPMG qui requiert une signature. Les états financiers seront par la suite affichés sur le site Web du Conseil.

M. Henry remercie M. Bourgeois de tous ses efforts, surtout avec un manque de personnel. Il souligne le travail du Comité de vérification, autant la vérification interne qu’externe. Il remercie également Mme Barrette d’avoir un œil critique. M. Henry est fier que le Conseil scolaire catholique Nouvelon soit, un des rares conseils scolaires, dans une bonne posture financière.

1. Levée de la séance

On souhaite bonne fête à un membre de la table.

Des vœux de joyeux Noël, de santé et de sécurité sont échangés.

Il est proposé par Mme Essiembre, appuyé par Mme Aubin-Gagné, que la séance soit levée à 18 h 06. Adoptée

Suzanne Salituri,
Présidente

Paul E. Henry, OStJ, CD, EAO, M.Éd., ECCM, FNWC, FRSA

Directeur de l’Éducation et secrétaire-trésorier